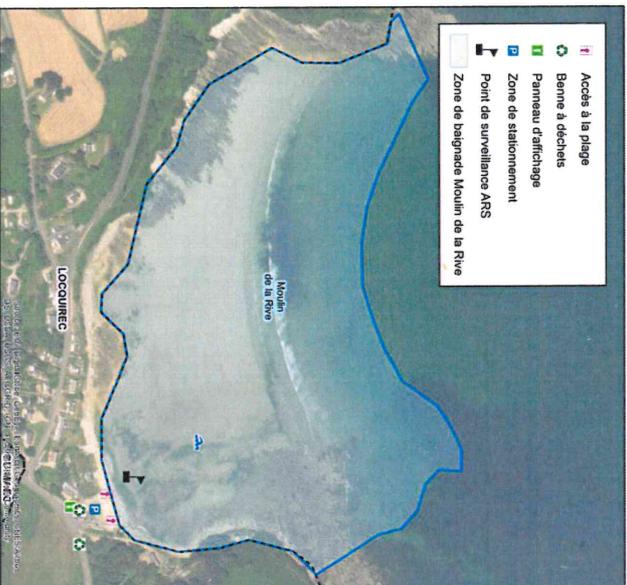
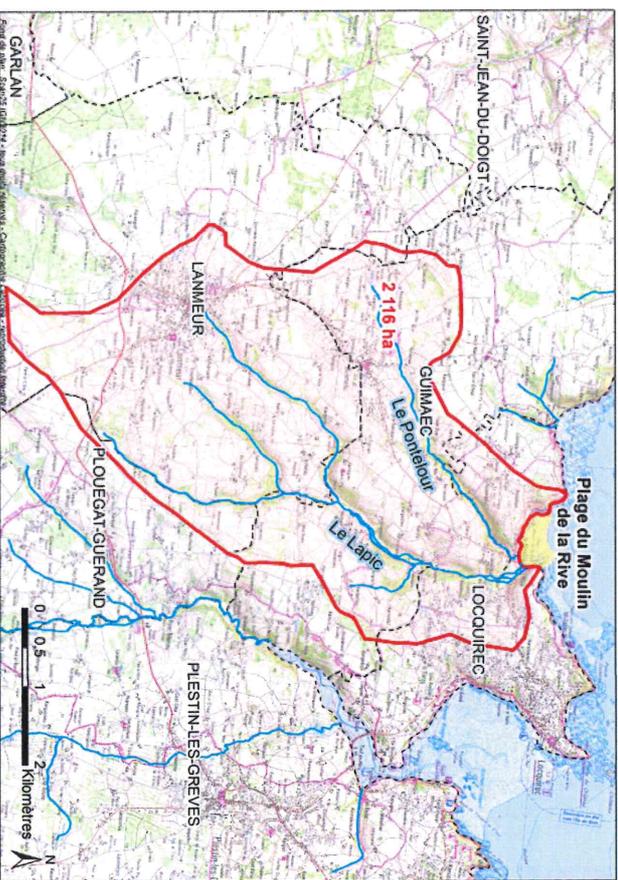




Schéma de la zone de baignade



Carte de la zone d'influence



Caractéristiques de la baignade

Nom de la baignade : Plage du Moulin de la Rive
 Commune : Locquirec
 Département : Finistère (29)
 Région : Bretagne

Personne responsable de la baignade : Le Maire
 Période de surveillance sanitaire : du 15 juin au 15 septembre
 Heures de surveillance : Baignade non surveillée
 Mairie Locquirec : 02 98 67 42 20

Fréquentation maximale journalière : 350 personnes
 Équipements : WC pendant la saison, local cours de surf
 Autres activités : Surf, ramassage d'algues pour consommation

Historique de la qualité de l'eau de baignade

Qualité de l'eau de baignade au cours des 4 dernières années				
Année	2014	2015	2016	2017
Classement selon Directive 2006/7/CE	Suffisant	Insuffisant	Suffisant	Suffisant

Liste des épisodes de pollutions au cours des 4 dernières années			
Date	Type de pollution	Origine de la pollution	Interdiction de la baignade
26/06/2013	Bactériologique	Inconnue	Oui
21/06/2017	Bactériologique	Inconnue	Oui

Echouage d'algues vertes : non touché
 Potentiel de prolifération du phyoplancton : pas de sensibilité particulière

Inventaire des sources de pollution et mesures de gestion

Gestion préventive des pollutions à court terme		
Vérification visuelle quotidienne pendant la saison de baignade Suivi de la pluviométrie (fermeture préventive pour un événement de 10 mm en 3 heures) Alerte en cas de trop plein sur les postes de relevage de la zone d'étude et de dysfonctionnement sur la station d'épuration de Locquirec et de Lanmeur, arrêté de fermeture préf. en mairie		
Sources de pollution potentielles ou avérées	Principales recommandations	Délais de réalisation
Pâturage	Limitation des accès directs au cours d'eau	Etat des lieux – mai 2018
Sécurisation des postes de relevage	Équipement d'alarme de surverse - Etude sur la sensibilité des postes aux débordements	Fin 2018
Installation d'assainissement non-collectif	Mises aux normes des installations polluantes	2019
Caravanning	Information aux usagers	Avant chaque saison estivale

Recommandations aux baigneurs

Respecter les interdictions qui pourraient être prononcées en cours de saison par la commune. Évitez de vous baigner après un orage. Méfiez-vous des écoulements sur la plage : Ces rejets peuvent être contaminés.... Le contact prolongé avec ces eaux peut alors présenter un risque sanitaire. Bien qu'ils apparaissent aux yeux des enfants comme un espace de jeu privilégié, apprenez aux petits à les éviter.